

--

**Contacts : Célia CASSE 04 76 33 25 21 - Isabelle SINGH 04 57 04 16 98
A renvoyer dûment complété, daté et signé par mail : emploi@cdg38.fr**

La collectivité :

Nom de la collectivité :	Nombre d'habitants :
Date de la demande :	Fonction :
Nom du contact :	Téléphone :
Email :	

Le motif de recrutement :

Congé maladie	Congé parental	
Disponibilité	Complément de temps partiel	
Congé maternité	Accroissement saisonnier d'activité (max 6 mois sur 12 mois)	
Formation	Accroissement temporaire d'activité (maxi 12 mois sur 18 mois)	
Congés annuels		

NB : Pour le motif « Poste vacant », prendre impérativement contact avec un conseiller emploi

La durée du contrat :

Les dates du contrat :	Du / / au / /
Possibilité de renouvellement :	Oui / Non

Le poste :

Intitulé du métier/ emploi recherché :	
Décrivez les principales activités du poste :	
Affectation (service, direction...) :	

Les conditions de travail :

Nombre d'heures hebdomadaires :	
Planning, préciser les horaires :	Lundi : Mardi : Mercredi : Jeudi : Vendredi : Samedi : Dimanche :
Préciser les risques éventuels du poste de travail (ex : travail en hauteur, conduite de véhicule...) :	
Préciser si le poste nécessite des habilitations ou diplômes particuliers :	

--

La rémunération de l'agent recruté:

Grade	
Echelon	
Indice majoré	
Régime indemnitaire	Oui / Non Nature : Montant mensuel pour temps complet :
<input type="checkbox"/> 13ème mois	Oui / Non Mode de calcul :
<input type="checkbox"/> Prime de fin d'année	Mois de versement :
Prise en charge des frais kilométriques de déplacement par la collectivité d'accueil (NB : Cela ne correspond pas à la prise en charge obligatoire de 75% de l'abonnement de transport en commun par le CDG38)	Oui / Non
<u>Indemnité de fin de contrat :</u> En application du Décret 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la FP, 10% de la rémunération brute globale est due au titre du contrat (et des renouvellements), versée à la fin du contrat de travail et intégrée à la rémunération refacturée à la collectivité. <u>L'indemnité n'est pas due :</u> - contrats pour accroissement saisonnier d'activité et contrats de projet - contrats avec rémunération brute globale supérieure à 2 fois le montant en vigueur du SMIC <u>Conditions de facturation à la collectivité :</u> Le CDG38 facture mensuellement le salaire de l'agent recruté et les frais de gestion associés. Leur montant est exprimé en % du salaire brut chargé de l'agent intérimaire, en fonction de la taille de la collectivité : -moins de 50 agents : 6% -plus de 50 agents : 8% -collectivités non affiliées : 10% L'indemnité de fin de contrat ainsi que l'indemnité compensatoire de congés payés sont soumises aux frais de gestion. Les remboursements de frais (déplacement...) ne le sont pas.	

Eventuelles observations / remarques complémentaires à l'attention des conseillers emplois :

La signature et le cachet de l'autorité territoriale :

**SERVICE EMPLOI / MISSIONS TEMPORAIRES
ANALYSE PROFIL**

N° de contrat / convention :

--

Partie réservée au CDG 38

L'agent recruté:

Source de la candidature : La collectivité (= prestation simple) ou Candidature CDG38

Nom / Prénom :			
Téléphone	Portable :	Fixe :	
Adresse			
Code postal		Ville	
L'agent a-t-il déjà un dossier ?		Oui / non	